

## Les fromages

### Constitution fédérale Suisse

**Art 16: Libertés d'opinion et d'information al 3:** Toute personne a le droit de recevoir librement des informations, de se les procurer aux sources généralement accessibles et de les diffuser.

**Art. 28: Liberté syndicale - al 1:** Les travailleurs, [...] et leurs organisations ont le droit de se syndiquer pour la défense de leurs intérêts, [...] et d'y adhérer ou non.

### Constitution de la République Genevoise

**Art. 36 Liberté syndicale - al 4:** L'information syndicale est accessible sur les lieux de travail.

## Problèmes d'allergie

Pour tous problèmes de travail, avec votre employeur, votre hiérarchie... Consultez notre permanence !  
Du lundi au vendredi de 16h à 18h—5, Chemin de Surinam 1211 Genève

## Profitez de notre meilleure table

Le syndicat Unia s'engage pour des conditions de travail et des salaires meilleurs, ainsi que pour de bonnes prestations sociales. Or c'est seulement ensemble que nous sommes forts: plus nous serons nombreuses et nombreux à faire entendre notre voix, meilleurs seront les résultats obtenus par le syndicat.

Adhérez à Unia !

### Vos avantages

- ❖ Conseils et protection juridiques en cas de difficultés professionnelles ou de litige avec des assurances sociales
- ❖ Remboursement des contributions professionnelles
- ❖ Cours de formation gratuits

### Trois moyens d'adhérer

- En prenant directement contact avec nous: [blaise.ortega@unia.ch](mailto:blaise.ortega@unia.ch)
- En vous adressant à notre réception : 5 chemin de Surinam 1203 Genève, le lundi de 14h à 18h et du mardi au vendredi de 9h à 12h et de 14h à 18h
- En vous inscrivant directement par internet : [www.unia.ch/fr/devenirmembre/](http://www.unia.ch/fr/devenirmembre/)

Devenir membre d'Unia, c'est faire entendre sa voix afin d'obtenir de meilleures conditions de travail, non seulement pour vous, mais aussi pour vos collègues. Et pas que pour l'hôtellerie restauration, mais pour l'ensemble des salariés-es en Suisse.

Unia est le plus grand syndicat Suisse, avec près de 200 000 membres. Il négocie dans toutes les catégories professionnelles.

## Le digestif

Mercredi 22 juillet, Unia a fait un tractage devant la pizzeria « La Primavera ».

Nous avons pu ainsi informer les clients, les autres commerçants... des méthodes et de l'irrespect du responsable du lieu envers son personnel.

### Avec lui, nous en sommes à 3 litiges pour non paiement de salaire.

Pour l'un des salariés cela représente plus de 5 mois, victime des promesses d'un employeur violant ses devoirs et la loi sans vergogne.

### Nous allons multiplier ce genre d'action!

Car ce genre de violation est inadmissible, ici, à Genève, au 21ème siècle.

Tenez-vous au courant.

# « Les Pieds dans le plat »

Petite feuille syndicale d'Unia, de nouvelles et de brèves pour le personnel de l'hôtellerie restauration genevoise

Parution : selon les événements

Date : août 2015

Tirage: 1500ex

N°1

## Au menu

- ♦ **L'Entrée** (Édito)
  - Pourquoi une feuille Unia d'infos et de brèves?
- ♦ **Le Plat de résistance** (Article en 1)
  - Des menaces, encore des menaces, toujours des menaces
- ♦ **La Garniture** (Autres articles)
  - La nouvelle LRDBHD ????
- ♦ **Les fromages** (Brèves)
  - Quelques-uns de vos droits

## L'Entrée

### Pourquoi une feuille Unia d'infos et de brèves?

La chose que nous pouvons constater, c'est qu'au-delà de la pénibilité du travail dans l'hôtellerie restauration, que l'on soit: cuisinier, avec le stress la chaleur, les risques d'accident...

ou serveur-euses, avec les kilomètres à parcourir, la charge des plateaux, les clients pressés et irrespectueux, les problèmes de caisse...

ou femme de chambre, avec les charges lourdes et à toujours devoir faire plus et toujours plus vite...

ou portier, toujours debout, dehors par tous les temps sans vraiment pouvoir bouger...

c'est que vos droits sont souvent violés ou ignorés, rendant vos conditions de travail encore plus difficiles.

La précarité de la branche fait que les employeurs utilisent presque toujours la peur du renvoi pour ne pas vous respecter, ne pas respecter vos droits. Ils profitent aussi de l'ignorance des salariés-es sur les lois, et surtout, sur la CCNT.

**CCNT** veut dire Convention Collective Nationale de Travail **C'est le règlement de tout ce qui touche à vos conditions de travail:** salaire, vacances, congés, assurances, repas, vêtements...

Cette CCNT négociée entre patrons et syndicats, chaque café, chaque restaurant, chaque hôtel doit les appliquer.

Et même si un établissement rencontre des difficultés, ce n'est pas sur le dos des employés-es que cela doit se régler. Bien au contraire, c'est les employés-es qui font tourner un établissement. Plus vous serez respectés, mieux vous travaillerez!

Cette petite feuille, a donc pour but de vous informer sur vos droits, numéro par numéro. Vous informer sur les modifications possibles de la CCNT. Et surtout, vous tenir au courant des petites infos genevoises concernant l'hôtellerie restauration.

*Merci à vous et bonne lecture. BO.*

**Quoi ! Comment ??  
On a des droits ??**



## Le plat de résistance

**Des menaces, encore des menaces, toujours des menaces.**

**La CCNT hôtellerie restauration est en cours de négociation depuis de la fin de l'année 2014.**

### L'enjeu ?

Vos conditions de travail !

### Les joueurs ?

L'équipe employés-es : les syndicats UNIA, SYNA, Hôtel & Gastro Union ;

L'équipe patronale : GastroSuisse (principal joueur), Hôtelleriesuisse, Swiss Catering Association (SCA).

### Les principaux buts de chaque équipe ?

Pour les employés-es : ajustement des salaires minimums à l'évolution normale et générale des salaires en Suisse, adaptation des salaires à la réalité du canton genevois (ça, c'est grâce à la pétition, voir article), amélioration de la formation et du perfectionnement...

Pour le patronat : pas d'adaptation des salaires à la réalité salariale Suisse, pas d'augmentation des salaires par rapport aux cantons les plus chers (Genève), extension de 6 à 8 mois de la possible baisse de 8% du salaire pour le personnel non-qualifié à chaque changement d'employeur...

Pour mettre la pression GastroSuisse a menacé, jusqu'à fin juin, de dénoncer la CCNT pour la fin de cette année 2015. Autrement dit, les patrons auraient pu proposer de nouveaux contrats sans obligations du 13ème salaire, des 5 semaines de vacances, des 42hrs... Ils ne l'ont pas fait, et dans leur journal d'août, ils disent tout le bien qu'ils pensent de cette CCNT.

Mais, avec GastroSuisse en tête, la menace continue, jusqu'à fin 2015. En effet, la délégation GastroSuisse à pouvoir de dénoncer la CCNT actuelle jusqu'à la fin de l'année.

**On vous dit, des menaces, encore des menaces, toujours des menaces !**

C'est GastroSuisse qui mène la bataille, et pourtant leur Président, Casimir Platzer, affirme dans le journal GastroSuisse du 3.7.14 : « nous voulons être des employeurs bons et corrects » ... mais il ajoute : « on a cédé facilement à toutes les revendications syndicales, cela ne peut pas continuer ainsi. »... « Nous ne nous laisserons plus manipuler. »

Pour eux, être des employeurs bons et corrects, c'est avoir des employés-es qui se crèvent au boulot pour un salaire de misère qui ne permet même pas de vivre dignement.



## A GENEVE

### PAS D'AUGMENTATION DEPUIS 2006!

Sauf les 7 malheureux Francs de 2013, acquis au niveau de la CCNT nationale.

**Et la vie dans le canton de combien elle a augmenté elle ?**

Par exemple, les loyers sont en constante augmentation de 1,7% à plus de 2% par an depuis 2006 (source : Information statistique n° 04 – février 2015).

## La garniture

### La nouvelle LRDBHD est arrivée

C'est la Loi sur les Restaurants, Débits de Boisson, Hôtels et Divertissement.

Et c'est une bonne chose pour l'ensemble du personnel de l'Hôtellerie restauration du canton genevois.

En effet les articles 9, 10, 22, 63 et 65 touchent de près le respect du droit du travail.

**Art 9 et 10** : Ces articles précisent que l'exploitant, ou le propriétaire employeur doivent être des personnes physiques. Qu'ils doivent présenter toutes les garanties nécessaires, notamment au sujet du respect du droit du travail et des assurances sociales. Sinon, ils doivent signer un document, les engageants à le faire. Il y aura alors des contrôles systématiques.

En cas de litige, ce sont eux, en personne, qui répondent de tous les problèmes. Et même s'il y a faillite de la société, c'est eux qui doivent payer, quitte à y laisser leurs chaussettes, s'il le faut.

**Art 22** : Il précise que l'exploitant ou le propriétaire doivent effectivement et réellement gérer l'exploitation. C'est-à-dire être physiquement présent pour faire tourner le lieu.

**Art 63 et 65**: Ces 2 articles sont les sanctions possibles en cas de non-respects des lois. En particulier la législation sur le travail, qui est considérée comme une faute grave.

**Les peines encourues vont de l'obligation de suivre des formations sur les lois et règlements, au retrait de l'autorisation d'exploiter.**

### Mais alors que faire ?

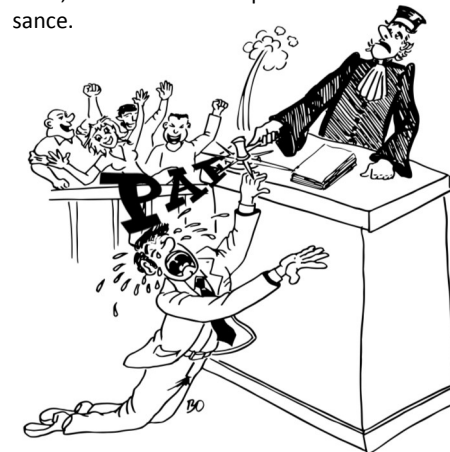
Continuez à être attentif et à vous informer de ce qu'il se passe dans l'hôtellerie restauration, surtout au niveau de canton (en lisant « Les pieds dans le plat » par exemple). Soyez solidaire, comme vous l'avez fait pour la pétition qu'Unia vous a fait signer ce printemps, ainsi que le SIT.

**En faisant respecter collectivement vos droits!**

### En passant par des temps de fermeture de l'établissement.

A cela s'ajoutent de fortes amendes.

Cette loi est déjà parue, il ne lui manque que son règlement d'application qui est en cours de rédaction. Le tout sera applicable en janvier 2016, avec une année pour en faire connaissance.



### La Pétition pour 4000 CHF de salaire minimum et plus de contrôles !

Objectif atteint : 2000 signatures sur 16 500 salariés-es, dans 699 lieux différents sur 2000 lieux en tout dans la canton. La revendication d'un salaire spécifique pour Genève comme revendication nationale. Des patrons maintenant avertis.

A lire sur le site de la Tribune : *Le salaire minimum à 4000 francs fait son grand retour*